

VIVE

l'impôt!



La crise sanitaire du COVID 19 a mis en évidence de biens tristes réalités sur l'état de nos services publics et leurs financements.

Et ceux qui vantaient les baisses d'impôts ces dernières années (en cachant les conséquences désastreuses pour la population) ont eu comme idée « révolutionnaire », la mise en place des cagnottes en ligne (kisskissbankbank, leetchi...) : bref, une idée utile pour un cadeau de départ à la retraite mais honteuse pour financer nos services publics.

Baisse des impôts = moins de services publics

Lorsque nous devons nous acquitter de nos impôts, cela a tendance à ne pas vraiment nous réjouir. Mais, moins de prélèvements, cela veut dire moins d'écoles, moins d'hôpitaux, moins de transports en commun, moins d'accès à la culture et au sport, moins de routes, moins de sécurité, moins d'aides aux plus démunis ... Moins d'impôts cela veut dire aussi des services de moins bonne qualité et qui deviendront partiellement ou totalement payants.

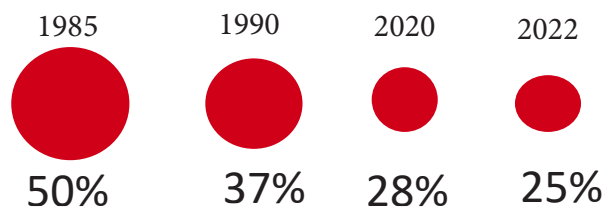
L'hôpital public en détresse

Le financement des hôpitaux publics repose encore principalement sur les cotisations sociales. Mais, depuis une vingtaine d'années, les exonérations de cotisations sociales se sont multipliées. Elles représentent aujourd'hui près de 30 milliards d'euros par an. Ce sous-financement, en partie seulement pris en charge par l'État, a conduit les hôpitaux à s'endetter massivement pour tenter de répondre aux besoins. **En 2018, la dette totale des hôpitaux atteignait près de 30 milliards d'euros.**

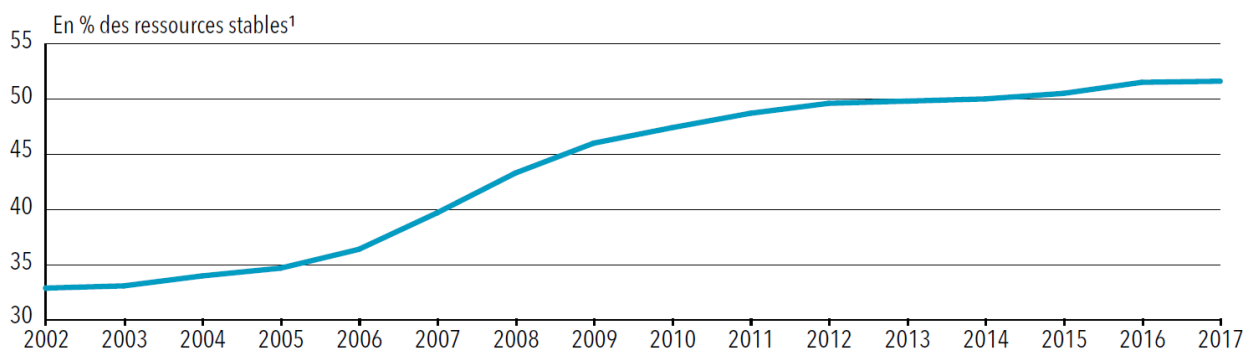
Les seuls intérêts de cette dette représentent une charge évaluée entre 800 millions et 1 milliard d'euro par an soit 1,5% des ressources stables des hôpitaux : c'est autant **de matériel en moins** comme par exemple des respirateurs artificiels, scanners, IRM...

Quelques chiffres:

EVOLUTION TAUX Impôt sur les sociétés



Evolution du taux d'endettement des hôpitaux publics depuis 2002



1. Les ressources stables sont constituées des capitaux propres et des dettes financières.

Champ > France métropolitaine et DROM (incluant Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), hors SSA.

Sources > DGFIP, SAE, traitements DREES.

De la justice fiscale, pas de la charité

Dans cette période de crise, des initiatives se sont multipliées : par exemple, de grandes entreprises se sont affichées en réorientant leur production pour fournir des produits sanitaires indispensables comme le gel hydro-alcoolique, ou en partageant leurs stocks de masque.

Initiatives qui viennent souvent de grands groupes qui le reste du temps mettent tout en œuvre pour contribuer le moins possible aux financements des services publics.

Des millionnaires (hommes d'affaires, vedettes) souvent impliqués dans des affaires d'optimisation et d'évasion fiscale ont lancé des appels aux dons pour le fonctionnement des hôpitaux.

Nul besoin de la charité des riches pour pallier les failles de notre système de santé. Il suffit juste que ceux qui peuvent le plus contribuer à l'impôt prennent leur juste part. **La crise sanitaire démontre l'urgence de la mise en place d'un système fiscal juste.**

Pour une fiscalité plus progressive, plus taxer le patrimoine et le capital

Réduire les impôts proportionnels

La TVA est le principal impôt en France et il est proportionnel. Elle ne prend pas en compte les ressources du contribuable. **Un même taux d'imposition s'applique que l'on soit très riche ou très pauvre.** En réalité, plus les rémunérations augmentent et plus la part d'impôt à payer baisse. On peut donc qualifier ce système de dégressif. En clair, plus on est riche et moins on contribue. Aussi aberrant et injuste qu'il y paraisse, c'est pourtant le type d'imposition le plus répandu et en constante augmentation dans le système fiscal français.

Augmenter les impôts progressifs

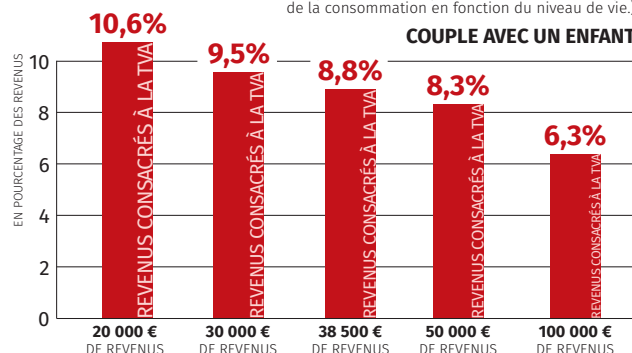
La déclaration des droits de l'homme et du citoyen prévoit que chacun doit contribuer à hauteur de ses moyens. C'est dans cet esprit qu'est construit l'impôt sur le revenu (principal impôt progressif du système fiscal français), le taux d'imposition augmentant progressivement en fonction des revenus. Pourtant, si ce mode d'imposition paraît, à l'évidence, le plus juste, il est largement minoritaire (21% des recettes fiscales de l'État). Il est, en plus, sans cesse affaibli et remis en cause pour le plus grand bonheur des plus riches.

Taxer les revenus du capital

Aujourd'hui, les revenus du capital sont moins taxés que les revenus du travail. En clair, les bénéfices des entreprises sont distribués aux actionnaires (dividendes) plutôt qu'aux salariés. Il faut donc, au contraire, plus taxer le capital que le travail et réorienter les bénéfices dégagés vers l'investissement, l'emploi et les salaires.

PART DES REVENUS CONSACRÉS À LA TVA

(D'après des statistiques de l'INSEE tenant compte de la consommation en fonction du niveau de vie.)



Avec Emmanuel Macron, une fiscalité pour les riches

Depuis 2017, et malgré les besoins urgents pour financer les services publics, les priorités du gouvernement auront été de baisser l'impôt des plus aisés et l'impôt sur les sociétés pour les grands groupes. : suppression de l'ISF, mise en place du prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur les revenus du capital, baisse du taux d'impôts sur les sociétés... Ces mesures sont à l'opposé du principe même de l'impôt où chacun doit contribuer à hauteur de ses moyens afin que tous aient accès aux mêmes services ou aux mêmes droits. Au contraire, ces mesures renforcent les inégalités.

Les **3%** des ménages les plus aisés bénéficient à eux seuls de **70%** des gains de la réforme de la **suppression de l'ISF** et de son remplacement par l'IFI. Les **1%** des ménages les plus aisés, ont eu des gains de revenu disponible en moyenne de **2,2%**, essentiellement grâce à la mise en place du prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur les revenus du capital.

Les grandes entreprises bénéficient de taux d'imposition effectifs plus faibles que les autres entreprises. Ainsi, en 2015 le taux implicite moyen des **grandes entreprises** est de **17,8 %** contre **23,7%** pour les **PME**.

POUR UNE FISCALITE JUSTE, nos 10 propositions



L'argent existe pour faire face aux urgences sanitaires, sociales et environnementales : il s'agit simplement d'avoir la volonté politique d'aller le chercher là où il est !

1. S'attaquer sans concession à la fraude fiscale qui représente selon nos estimations près de 80 milliards de pertes pour l'État chaque année et donc redonner les moyens humains et législatifs suffisants aux services de contrôle pour lutter efficacement contre les fraudeurs : **+10 milliards** d'euros par an.

2. Harmoniser la fiscalité entre les pays et éradiquer les paradis fiscaux.

3. Rétablir un ISF, plus ambitieux et plus progressif que l'ancien : **+20 milliards** d'euros par an.

4. Réduire drastiquement les niches fiscales et les circonscrire à celles réellement utiles socialement, économiquement ou environnementalement : **+50 milliards** d'euros par an.

5. Faire de l'impôt sur le revenu le socle de notre contrat social en augmentant sa progressivité : **+14 milliards** d'euros par an.

6. Baisser les taxes indirectes et proportionnelles comme la TVA, le taux normal de la TVA serait ramené de 20 à 15 % et la TVA pourrait être supprimée sur les produits de première nécessité : **-35 milliards** d'euros par an.

7. Moduler l'impôt sur les sociétés en fonction du comportement des entreprises : augmenter l'impôt pour celles qui contribuent à la financiarisation de l'économie ; réduire l'impôt pour celles qui favorisent l'emploi, les salaires, l'investissement, la préservation de l'environnement.

8. Repenser la fiscalité locale aussi bien des entreprises que des particuliers (en tenant compte des revenus dans le calcul des taxes d'habitation, taxes foncière).

9. Introduire une véritable taxe sur les transactions financières visant l'ensemble des transactions à des taux suffisamment forts pour réduire la financiarisation de l'économie : **+24 milliards** d'euros par an.

10. Taxer davantage les revenus du capital (dividendes) en mettant fin au prélèvement forfaitaire unique : **+4 milliards** d'euros par an.